

# Compte-rendu du comité scientifique du mésocentre de calcul de Franche-Comté

3 février 2014

Présents : Michel Devel (ENSMM), Éric Duverger (Institut FEMTO-ST), Kamel Mazouzi (Mésocentre UFC), Jean-Marc Petit (Institut UTINAM), Fabien Picaud (Laboratoire de Nanomédecine), Laurent Philippe (Mésocentre UFC), Christophe Ramseyer (Laboratoire de Chrono- Environnement), Julien-Yves Rolland (Laboratoire de Mathématiques LMB), Sébastien Roth (UTBM), Gilles Vuidel (Laboratoire THEMA)

Ordre du jour :

- Retours sur le comité de pilotage du 18/12/13
- Discussion/Validation de la nouvelle charte
- Discussion/Validation d'une nouvelle procédure d'accès
- Cas des utilisateurs hors UFC/UTBM/ENSMM
- Discussion/Validation du bilan 2013 du mésocentre
- Tarifs d'utilisation du mésocentre
- Paramétrage des files d'attentes

exemple

## 1 Retours sur le comité de pilotage du 18/12/13

Suite au comité de pilotage du 18/12/13, les représentants des établissements et laboratoires ont consulté les directions de laboratoires pour avoir des retours. Les points qui ont été abordés sont synthétisés dans la suite.

Un certain nombre de questions ont été posées qui traduisent les interrogations des laboratoires et utilisateurs sur la mise en place du ticket modérateur.

Questions/Réponses :

- Demande de clarification sur le lien entre l'auto-financement demandé par le comité de pilotage, avec une progression de 25 puis 50%, et le ticket modérateur. Ce dernier doit-il suivre la même progression ?

Réponse : La demande d'autofinancement concerne les moyens de calcul. Le ticket modérateur concerne le fonctionnement. Il n'est donc pas en lien avec la demande d'auto-financement des moyens de calcul.

- Le ticket modérateur risque-t-il d'augmenter et vise-t-il à terme de financer tous les coûts de fonctionnement ?

Réponse : Difficile d'apporter une garantie mais ce n'est pas l'idée. Le ticket modérateur doit permettre de couvrir une part des frais de fonctionnement qui ne devraient pas augmenter de manière conséquente (coût de la vie). Le comité de pilotage devrait tout de même définir les orientations pour les années à venir.

- Que se passe-t-il si un chercheur n'a plus d'argent pour payer, en particulier entre deux contrats ?

Réponse : L'idée était plutôt que les laboratoires payent.

- Est-ce que les seuils fixés pour le ticket modérateur sont appelés à varier ou sont-ils fixes ? En particulier que se passera-t-il si l'utilisation chute suite à la mise en place du ticket modérateur ?

Réponse : il n'est pas possible d'apporter une garantie sur la question mais cela ne semble pas adapté.

L'articulation entre ticket modérateur, les heures à financer sur les contrats, la soustraction du ticket modérateur des achats de matériel mis en commun et des quotas de nombre de coeurs par personne ou par équipe ont été abordés en séance, mais aucune réponse n'est apportée pour le moment. Une discussion doit être lancée au sein du comité pour définir des règles claires.

Il est nécessaire de prévoir un changement dans le fonctionnement pour permettre aux laboratoires de maîtriser les coûts. Une partie du problème est résolu par la nouvelle procédure d'accès et la nouvelle charte. Il faut aussi un moyen pour le laboratoire de contrôler dynamiquement la consommation. La proposition est faite d'envoi bimensuel ou mensuel de relevés et d'accès à un site permettant de vérifier la consommation.

Au niveau des retours spécifiques des laboratoires, le laboratoire de NanoMedecine est fortement dépendant des moyens de calcul et ne pose pas de problème pour régler le ticket modérateur. L'institut FEMTO-ST a choisi de faire payer le ticket modérateur aux utilisateurs qui consomment les heures de calcul. Pour des raisons de comptabilité, l'institut FEMTO-ST de demande à ne pas avoir de facture avant septembre. Pour le laboratoire Chrono-Environnement, il faut pouvoir faire comprendre que les utilisateurs du calcul intensif ont besoin d'une plate-forme technique spécifique. La solution serait de se constituer dans un groupe spécifique HPC. Pour le laboratoire THEMA le ticket modérateur ne pose conceptuellement pas de soucis. Il faut juste avoir le temps de l'inscrire dans les contrats. L'année 2014 risque d'être un peu compliquée à ce titre car le financement n'était pas prévu.

## **2 Charte et procédure d'accès**

La nouvelle charte est une version simplifiée de la précédente pour faciliter la lecture et limiter les cas de non-lecture. Elle introduit deux nouveautés :

- La nécessité de faire signer une demande d'accès par le responsable de la structure de rattachement, pour tous les utilisateurs. Cette demande d'accès doit être renouvelée tous les ans. Dans le cas d'un personnel contractuel il est nécessaire de fixer une date de fin d'accès, date à laquelle le mésocentre désactivera l'accès.
- L'engagement des utilisateurs à financer les heures de calcul réalisées dans le cadre de contrats et/ou projets financés.

La mise en place retenue est la suivante : mise en place sur le site internet du mésocentre d'un formulaire de demande d'accès et de la nouvelle charte. Diffusion de l'information aux utilisateurs en leur demandant de refaire leur demande d'accès, et de la faire signer par leur directeur de laboratoire, pour le 28 février. Désactivation des comptes non-renouvelés à cette date.

## **3 Cas des utilisateurs hors UFC**

Pour les utilisateurs extérieurs il semble logique de les soumettre au moins aux conditions des chercheurs UFC/UTBM/ENSM. Il est cependant possible, sur la base d'un dossier scientifique, de faire une demande. L'heure de calcul sera facturée en fonction du tarif courant.

## **4 Discussion/Validation du bilan 2013 du mésocentre**

Pas de remarque en général. Julien-Yves Rolland fera parvenir ses remarques détaillées par mail.

## **5 Tarifs d'utilisation du mésocentre**

Pour que les chercheurs puissent inscrire leur utilisation du mésocentre dans leurs projets il est nécessaire qu'un coût d'utilisation soit défini. Sur cette base le mésocentre pourra établir des devis et une facturation interne. Ce coût doit pouvoir être justifié auprès de financeurs tels que l'ANR ou l'Europe qui demande en général des comptes très précis. Une étude est en cours avec le service de pilotage et de suivi de gestion.

## 6 Paramétrage des files d'attentes

Les principales files ont une durée maximale de 15 jours pour les jobs. Cette durée fait que certains jobs ont tendance à tourner jusqu'à la fin de cette date limite ce qui encombre les machines et limite le renouvellement des jobs. Il est donc proposé de passer la durée maximale à 1 semaine pour favoriser un partage plus juste.

Il est rappelé que les quotas de cœurs par utilisateur sont donnés sur le site mesowiki, rubrique "Organisation des files d'attentes".